

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 13 décembre 2023  
Date d'affichage 13 décembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231219-DEL\_23\_12\_19\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 22 + 7 procurations  
votants 29



**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le DIX-NEUF DECEMBRE** à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Gérard GUESNE, Nicolas GUILLARD, Mme Delphine LETESSIER, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON.

**Excusés** :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)
M. Emmanuel BOIS,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Lionel COUTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Audrey MAMONTEIL,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
Mme Christiane VAN RYSSEL,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS  
PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI  
DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT DE FONCTIONNAIRES**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 332-14,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

**Considérant** qu'il précise que suite au transfert d'activités du CCAS vers la Ville, les besoins d'encadrement des enfants sur le temps périscolaire du temps du midi nécessitent la création d'emplois permanents d'animateurs périscolaires relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint d'animation à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service varie entre 2h15 /semaine à 10h /semaine et qu'il n'est pas toujours possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

**Considérant** qu'ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement de contrats à durée déterminée d'une durée pouvant aller jusqu'à un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le recrutement de :
  - 20 agents contractuels sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'animateur périscolaire à temps non complet à raison de 9/35<sup>ème</sup> par semaine scolaire, pour une durée déterminée de 1 an.
  - 2 agents contractuels sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'animateur périscolaire référent à temps non complet à raison de 10/35<sup>ème</sup> par semaine scolaire, pour une durée déterminée de 1 an.

**PREND ACTE** que les dépenses liées à ces recrutements sont inscrites au Budget Primitif 2024.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance  
**Edith ALIX**

Pour Copie conforme  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**